



## Fin de bail sans emploi avec un enfant a charge

Par **anais\_old**, le **26/08/2007** à **14:58**

Bonjour, je vous contacte car je suis dans une situation très délicate. Il y a plus d'un an de ça j'ai porter plainte contre mon mari pour violence conjugal, depuis l'assistante social (même séparé du père de ma fille et après être passer en médiation) a saisie la Juge pour enfants par l'influence de mes beaux parents qui sont aussi les propriétaires de mon logement. La Juge après ça a donc décider d'ouvrir une enquête sociale et une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert, j'avais deux semaines pour faire appel, la Juge ma entendu et a retirer l'assistance éducative. Quant l'enquête sociale fut fini la Juge décida a nouveau de me remettre l'assistance éducative pendant six mois pas pour les raisons que ma fille serait en danger mais pour ma situation précaire.

En effet mon bail se fini le 31 août de cette année et je n'est pas pu trouvé un emploi a durée indéterminé qui aurait pu me permettre de prendre un logement pour ma fille et moi avant ça rentrée scolaire.

Je ne sais vraiment plus quoi faire à présent et je ne veut certainement pas passer part les services sociaux qui pour moi m'ont trahi, mais je ne veut pas qu'on me retire mon enfant.

Pensez vous qu'il serait possible que l'on s'installe toutes les deux en caravane quelques temps s'en risqué de perdre ma fille?

Aurait il un moyen de prolongé mon bai? C'est un 3 6 9.

En retirant ma plainte est ce que la décision du juge serait retirer? Je pourais alors vivre en caravane sans risque que l'on nous sépare, le temps que je trouve une situation convenable. Je vous serait reconnaissante de bien vouloir me répondre. Merci.

Par **ly31**, le **26/08/2007** à **18:46**

Bonjour,

Vous dites avoir un bail d'habitation 3,6,9 ans, mais dans quelle tranche vous situez vous ??

tes vous arrivée au terme de vos 3 ans, 6 ans ??

Est ce votre propriétaire qui vous a donné congé au 31/8 ??

A vous lire

ly31

Par **anais\_old**, le **26/08/2007** à **18:57**

Je suis arriver à la fin des trois ans, et mon beau père veut le vendre.  
Merci de m'avoir répondu.

Par **ly31**, le **26/08/2007** à **19:45**

Re Bonsoir,

Je comprends la position de votre beau père, mais il ne peut pas vous mettre à la porte avec un enfant à charge

Je pense qu'il est urgent et impératif dans un premier temps de voir une Assistance Sociale et faire une demande de logement

Le père de votre fille ne vous donne t il pas une pension alimentaire pour subvenir aux besoins de son enfant ??

Sachez que si vous souhaitez prendre un Avocat, vous pouvez obtenir l'aide juridictionnelle à 100%, du fait que vous êtes sans revenus, et vous pouvez retirer ce dossier d'aide, au Tribunal de votre domicile

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **anais\_old**, le **26/08/2007** à **21:37**

Le problème est que l'appartement est en copropriété et que les autres propriétaires veulent aussi que je parte

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **07:57**

Bonjour

Je comprends tout à fait le problème, mais personne ne peut vous mettre à la porte du jour au lendemain !!!

Je vous rassure, car si votre beau père et les autres copropriétaires veulent vous mettre à la porte, ils devront entamer une procédure judiciaire, la durée varie entre 1 an et 2 ans 1/2

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **12:08**

Re Bonjour,

Votre dernier message a été effacé par erreur pouvez vous le poster de nouveau

Merci par avance

ly31

Par **anais\_old**, le **27/08/2007** à **12:19**

Mon beau père m'a envoyé il y a trois mois un recommandé en précisant la fin du bail le 31 aout 2007

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **12:28**

Re Bonjour,

Merci d'avoir renvoyé votre message

N'ayant pas trouvé de logement, votre beau père ne peut vous mettre à la porte

Vous avez besoin dans l'intérêt de votre enfant et de vous même de rencontrer en urgence, soit le Maire de votre commune, ou une Assistance Sociale

Tenez moi informée

Bon courage

ly31

Par **ly31**, le **27/08/2007** à **12:35**

Re Bonjour,

Mettez vous en rapport d'URGENCE avec le DAL (droit au logement), je vous communique les coordonnées :

Paris et Environs

24 rue de la banque Paris 2è (M° Boursel)

Permanences Lundi, Mercredi, Samedi de 14h à 17h30

Tél. 01 42 78 22 00

Je ne sais pas dans quel département vous habitez, mais je pense que ceux ci pourront vous renseigner si vous êtes domiciliée ailleurs

Bon courage

ly31

Par **anais\_old**, le **27/08/2007** à **12:54**

Je vous remercie infiniment.

Je vous tiens au courant.